



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage
RAPPORT D'ACTIVITE MAI 2026

Sommaire

Table des matières

Points principaux	2
<input type="checkbox"/> Investigations.....	2
<input type="checkbox"/> Opérations.....	2
<input type="checkbox"/> Légal	4
<input type="checkbox"/> Média.....	6
<input type="checkbox"/> Management	6
<input type="checkbox"/> Relations extérieures.....	8
<input type="checkbox"/> Conclusion	9

Points principaux

Le mois de Mai 2026 a été marqué par les points principaux ci-après :

- ✓ 10 missions d'investigation effectuées
- ✓ 03 opérations assistées, appuyées et effectuées
- ✓ 03 missions de suivi de détenus en prison effectuées
- ✓ Rencontre et échanges téléphoniques avec des partenaires de PALF à Brazzaville, Cuvette Ouest et dans les plateaux.

• Investigations

Au cours de ce mois, Dix (10) missions d'investigation de terrain ont été menées principalement dans les départements de la Sangha, Pool, Djoue- Lefini, Brazzaville et Cuvette-Ouest.

Indicateurs :

Nombre d'investigations menées	10
Investigations ayant abouties à une opération	00

• Opérations

Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	03
Nombre de trafiquants arrêtés	10
Nombre de trafiquants relaxés	00
Nombre de trafiquants en fuite	00

Détails des opérations

Les efforts fournis par l'équipe et son assistance au cours de ce mois, ont permis aux autorités d'interpeler sept individus à Ewo et à Kellé avec quatre peaux de panthère et la présentation de trois autres au parquet de Djambala avec des ivoires, d'armes et autres matériels contribuant à l'abattage de deux éléphants.

1- Deux opérations d'arrestation ont été menées les 18, 19 et 20 mai 2026 dans la ville d'Ewo et de Kellé.

Le 18 Mai 2026 les éléments de la Région de Gendarmerie du département de la Cuvette - Ouest en collaboration avec les agents des Eaux et Forêts de la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette Ouest et l'Appui technique du PALF ont permis d'interpeller quatre (04) présumés trafiquants de produits fauniques et de saisir quatre peaux de panthère représentant 4 panthères tuées. Parmi ses quatre individus arrêtés, se trouvait le chauffeur du secrétaire général de la préfecture de la Cuvette Ouest et un prophète. Ces peaux ont été soigneusement camouflées dans un sac de jute bien emballé pour la facilitation de leurs transports sur une moto et pour tromper la vigilance des autorités. Ensuite, suite à des dénonciations faites par les gardés à vue, le Commandant de la Région de gendarmerie d'Ewo avec le concours de son homologue de Kellé ont pu mettre la main sur trois autres individus qui seraient impliqués dans le trafic de peaux et conduits sur Ewo le 21 mai 2026 par une équipe de la collaboration de la Région de la gendarmerie d'Ewo et de la Direction Départementale de l'Economie Forestière avec l'appui du PALF pour la suite de la procédure. Au total ils sont sept individus impliqués dans cette affaire.



Les 04 personnes interpellées à Ewo avec 04 peaux de panthère, un crâne et 04 dents de Panthère le 18 Mai 2026



Les 03 autres individus interpellés à Kélé après dénonciation le 21 Mai 2026

2- Une mission d'interpellation les 23 et 24 mai 2026, a favorisé l'interpellation de trois présumés braconniers

les éléments de la gendarmerie du département des plateaux suite à une information reçue, ont procédé à l'interpellation de trois présumés braconniers appartenant à un réseau de braconnage très bien organisé et structuré, pour abattage, détention et circulation de trophées (Huit morceaux d'ivoire d'éléphant pesant 31kg) d'une espèce animale intégralement protégée. Il sied de noter que ces trois individus ont été aussi surpris en flagrant délit de détention illégale d'armes dont une de guerre, chargeurs et munitions de guerre. Le premier parmi les trois aurait été arrêté sur la route reliant Lekana à Djamballa et les deux autres dans leurs fuites, ont été rattrapés le lendemain à Ngo. Ces individus seraient des étrangers dans le district de Lekana et proviendraient de plusieurs localités du Congo telles que Gamboma dans le département de la Nkeni- Alima, Mossaka dans le département

Congo-Oubangui. Plusieurs autres complices sont en cavale et les enquêtes se poursuivent. Sollicité, le PALF a apporté son appui technique et apporte son assistance juridique dans cette affaire.



Les trois (03) individus interpellés avec les ivoires, les armes et autres matériels les 23 et 24 Mai .

• Légal

- Trois (03) missions ont été réalisées par les juristes courant ce mois de Mai dans les départements de la Cuvette-Ouest et des plateaux. Au cours de ces missions, ils ont effectué le suivi juridique des différentes affaires devant les cours et tribunaux de la République, des visites géôles dans les établissements pénitentiaires et appuyer les autorités sur différentes procédures judiciaires.
- Le MEF compte en ce mois de mars, quinze (15) détenus derrière les barreaux à Owando, Ewo, Djambala, Impfondo et Madingou.

1. Indicateurs

Nombre de suivis d'audience	-01 à la Cour d'appel d'Owando : Un individu est poursuivi pour détention, circulation et commercialisation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée (03 pointes d'ivoire, pesant 2,025kg)
Affaires en appel et à la Cour Suprême	15 - 06 à la Cour d'Appel de Brazzaville - 01 à la Cour d'Appel de Pointe-Noire - 05 à la Cour d'Appel de Dolisie - 02 à la Cour d'Appel d'Owando - 01 à la Cour Suprême de Brazzaville

Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci	<p>15</p> <p>-02 à Owando -02 à Impfondo -01 à Madingou -07 à Ewo -03 à Djambala</p>
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<p>63</p> <p>- 09 à Pointe-Noire (1^{er} degré) - 05 à Brazzaville (1^{er} degré) - 10 à Brazzaville (2^{ème} degré) - 04 à Brazzaville (Cour Suprême) - 04 à Owando (2^{ème} degré) - 09 à Dolisie (1^{er} degré) - 09 à Dolisie (2^{ème} degré) - 02 à Madingou (1^{er} degré) - 01 à Impfondo (1^{er} degré) - 07 à Ewo (1^{er} degré) - 03 à Djambala (1^{er} degré)</p>

I- SUIVI JURIDIQUE DES AFFAIRES :

➤ **Affaire OPEBA Maxime et Consorts :**

Sept présumés trafiquants de produits fauniques de nationalités congolaise et Tchadienne, les nommés OPEBA Maxime, NGOSSI Gervelus, NGOTALA Junior Gaël, LESSINONDE Guylvitch, MOUMAYELE Marel Manuel et DOUNGOUS Mahamed ont été interpellés les 18, 19 et 20 mai 2026 à Ewo et Kellé par une équipe conjointe des éléments de Région de gendarmerie et des eaux et forêts du Département de la Cuvette-Ouest avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF). Ils sont poursuivis pour présomption d'abattage, détention, circulation et commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée. Quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère ont été saisis.

Gardés à vue à la Brigade Territoriale d'Ewo pour la suite de la procédure, les sept prévenus ont été présentés devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Ewo le 27 mai 2026, puis placés sous mandat de dépôt après instruction. Ainsi, cette affaire connaîtra sa première audience le 29 juin prochain.

➤ **Affaire AKOUALA MALOBA Ghislain et Consorts :**

Trois trafiquants des produits fauniques de nationalité congolaise, les nommés IKOMBA MBOUSSA Enoch Roslain, MOUKO CASMIR Romain Justin et AKOUALA MALOBA Ghislain ont été interpellés les 23 et 24 mai 2026 à Lékana et Ngo par les éléments de la Compagnie de gendarmerie de Lékana en collaboration avec ceux de la Compagnie de Ngo pour les faits d'abattage, détention, circulation des trophées d'un animal, éléphants, espèce intégralement protégées et pour détention illégale et chasse avec armes de guerre. Huit morceaux d'ivoire pour au moins deux éléphants abattus, une arme de guerre PMAK n° 56-171-46-814, une Carabine n° 12-013-21-124, un calibre 12, sept chargeurs de PMAK dont six garnis et un chargeur avec vingt et huit minutions, quatre cartouches de carabine ont été saisis.

Gardés à vue à la Brigade Territoriale de Lékana et au Commissariat central de Djambala pour la suite de la procédure, les trois prévenus seront présentés devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Djambala.

II- SUIVI D'AUDIENCES

➤ **Affaire SAMBA Nivosti :**

Un présumé trafiquant de produits fauniques de nationalité congolaise, le nommé SAMBA Nivosti a été interpellé le 29 Novembre 2024 à Owando par une équipe conjointe des éléments de Région de gendarmerie et des eaux et forêts du Département de la Cuvette avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF), pour détention, circulation et commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées. Il était en possession de trois (03) pointes d'ivoire pesant 2,025kg. Une audience a été suivie devant la Cour d'appel d'Owando le 13 Mai 2026. A cette audience, la Cour a fait constater l'absence du prévenu avant de renvoyer le dossier à l'audience du 17 juin 2026 pour plaidoirie.

• Média

Indicateurs

Nombre total de pièces médiatiques :		28	
Pièces presse papier	Pièces presse internet	Pièces presse télévision	Pièces presse radio
03	19	03	04

Au cours de ce mois de mai 2026, vingt-huit (**28**) pièces médiatiques ont été produites.

Elles ont été publiées dans les différents organes de presse, soit :

- **02** dans la presse écrite : « La Semaine Africaine » et « l'Agence Congolaise d'Information » ;
- **19** sur les web sites : groupecongomedias.com, panoramik-actu.com, tribune-eco.cg; lesechos-congobrazza.com, www.adiac-congo.com, lhorizonafricain.com, firstmediac.com, www.aci.cg, matinlibre.cg, vmmedias.info, journaldebrazza.com, labreveonline.com et opinionpublique.cg.

Ces pièces ont été diffusées et rediffusées dans les médias audiovisuels, non seulement en français mais aussi dans les deux langues nationales, à savoir : kituba et lingala, soit :

- **03** sur Télé Congo qui est la chaîne nationale ;
- **04** diffusées à plusieurs reprises sur les ondes de la Radio Citoyenne des Jeunes et de la Radio Liberté.

Toutes ces pièces médiatiques ont porté sur :

- l'interpellation de quatre présumés trafiquants des trophées de panthère, le 18 mai 2026 à Ewo dans le Département de la Cuvette-Ouest ;
- l'interpellation, le 21 mai 2026 à Kellé dans le Département de la Cuvette-Ouest, de trois présumés délinquants fauniques et transportés à Ewo.

Les publications, diffusions et rediffusions de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader des potentiels trafiquants et aussi d'informer le public des lois en vigueur portant régime sur la protection de la faune en République du Congo.

lesechos-congobrazza.com/societe/12183-congo-criminalite-faunique-trois-presumes-delinquants-fauniques-interpelles-a-kelle-et-rejoignent-leurs-complices-a-ewo

ACCUEIL ECONOMIE POLITIQUE MONDE CULTURE ENVIRONNEMENT SPORT SOCIÉTÉ FAITS DIVERS CONTACT

Congo - Criminalité faunique : trois présumés délinquants fauniques interpellés à Kellé et rejoignent leurs complices à Ewo

DERNIÈRES ACTUALITÉS

- 1 jour Congo - BAD : conférence de presse conjointe du docteur sou Ouisi To et du ministre Ludovic Ngabisa faisant le bilan et le point des 61es Assemblées annuelles
- 1 jour Kati Cissé : « Dans sonou M'Guesso est un phénomène »
- 1 jour Le PSG conserve sa couronne européenne !
- 1 jour Congo - Les 61es Assemblées annuelles de la BAD 2025 : les lampons se sont défilés

Activer Windows Accéder aux paramètres

AFRIKAISE

Partager

Au départ, ils sont quatre individus, pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère, le 18 mai 2026 à Ewo dans le Département de la Cuvette-Ouest. Suite à une dénonciation, trois autres ont été arrêtés trois jours après, rattrapés à Kellé, puis conduit à Ewo où ils ont rejoint leurs complices.

Article sur le site « lesechos-congobrazza.com ».
Sujet : interpellation de trois présumés délinquants fauniques, le 21 mai 2026 à Kellé.

scolarisées et sans emploi. La fistule touche souvent les femmes se trouvant dans des zones rurales. L'âge moyen des patientes est 36 ans. Cette affection invalidante liée à l'accouchement est possible d'être évitée et, dans la plupart des cas, d'être guérie. La lutte contre cette maladie demeure pour l'Etat et les

fistules. Pour la prise en charge de cette affection, une stratégie nationale a été élaborée, et dans celle-ci sept centres de prise en charge ont été retenus à Brazzaville et Pointe-Noire. Pour une sage-femme exerçant à l'hôpital militaire Pierre Mobergo

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

de la médecine, les réalités ont beaucoup changé, une victime de fistule peut être guérie et reprendre normalement sa vie active.

rationale de projets d'UNESCO, a parié des enjeux éthiques liés à l'intelligence artificielle. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer l'éducation aux médias et à l'information, afin de lutter contre la désinformation, les manipulations numériques et les contenus trompeurs diffusés sur les réseaux sociaux. Au cours de la formation interactive animée par le formateur principal, les participants ont été sensibilisés aux dangers de la désinformation à travers une

Une vue des professionnels de l'information pendant les échanges

promouvoir un usage responsable de l'intelligence artificielle au service d'une information saine et fiable et crédible.

Darcheviki KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

EWO: DÉLINQUANCE FAUNIQUE
Interpellés pour trafic de peaux, crâne et dents de panthère!

Quatre présumés trafiquants dont les âges vont de 25 à 59 ans parmi lesquels, le chauffeur personnel d'une autorité locale et un pasteur d'une Eglise de réveil, ont été interpellés lundi 18 mai 2026 à Ewo, dans le Département de la Cuvette-Ouest. Ils ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère équivalant à quatre panthères tués.



Les quatre présumés trafiquants et leur butin

curseur de la République, près le Tribunal de grande Instance d'Ewo. Ils encourrent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme, chacun, avec une amende dont le plafond est de 5 millions de FCFA conformément à la loi.

Par ailleurs, les enquêtes se poursuivent pour démanteler tout le réseau.

Le commerce illégal de produits de faune conduit inexorablement à l'extinction des espèces animales sauvages à travers le

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, passage du Marché PV,
1^{er} étage, Immeuble INGOBA
Tél. (00242) 06 655 65 08, 05 545 5857
E-mail: officenorbertmadzou@gmail.com
BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO

MICROCEL (MCL SA)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 300 000 000 F CFA
Siège social: 01, Rue Mbochis, Immeuble AOGC, 2^e étage, Porte 201)
Brazzaville
REPUBLIQUE DU CONGO

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'acte sous seing privé du 07 septembre 2025, déposé aux rangs des minutes de Maître Norbert MADZOU, Notaire, en date à Brazzaville du 10 novembre 2025, dûment enregistré à Brazzaville, au Bureau de l'enregistrement des Domaines et Timbres de la Plaine (Mpla) la même date, sous Folio 190112, n°6255, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MICROCEL, en sigle MCL SA, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 300 000 000 F CFA, a procédé au transfert du siège de ladite société.

Siège: Initialement à Pointe-Noire, au Centre-ville, dans l'enceinte de la société XEON CONSULTING GROUP Avenue Moe Vangoula, place de la Bourse du Travail, le siège de la Société MICROCEL a été transféré à Brazzaville, au n°01 de la Rue Mbochis, Immeuble AOGC, 2^e étage, Porte 201).

La Société a été radiée au Registre du commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de commerce de PointeNoire sous la formalité N° CG-PNR-01-2025-R-00089, ainsi qu'il ressort du Certificat de radiation délivré par le Greffier dudit Tribunal le 18 novembre 2025.

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n°CG-BZY-01-2025-B14-00028 le 26 décembre 2025.

Administration: La société est administrée par:
Président du Conseil D'administration: Monsieur NIKINIKI Donald Saint Legé Johnn Ross
Directeur Général: Monsieur GANZI Stève Aubin Destin
Directeur Général Adjoint: Monsieur LITINGUI MOKABO Arnaud Romaric
Commissaire aux comptes: Monsieur LINWANI MPONON Dior Martelly
Commissaire aux comptes suppléant: Monsieur MALONGA Jean Pierre

Dépot de deux expéditions du procès-verbal du 7 septembre 2025 et des statuts mis à jour a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion
Maître Norbert MADZOU, Notaire

Article dans le journal « La Semaine Africaine ».
Sujet : interpellation de 4 présumés trafiquants des trophées de panthère à Ewo.

Société Environnement

Cuvette-Ouest : quatre personnes interpellées à Ewo pour trafic de peaux, crâne et dents de panthère

Mardi 26 Mai 2026 - 9:44

Abonnez-vous

Partager :   

Au chef-lieu du département de la Cuvette-Ouest, Ewo, quatre présumés trafiquants dont les âges sont compris entre 25 et 50 ans ont été interpellés, le 18 mai, pour détention illégale et tentative de commercialisation de quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère, synonyme de quatre panthères massacrées.

Lire aussi :

Société

- Sécurité et prévoyance sociales : Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas rencontre ses collaborateurs
- Baccalauréat général : 101 856 candidats débutent les épreuves mardi



Parmi les délinquants interpellés figure, entre autres, un chauffeur personnel d'une autorité locale et un pasteur d'une église. Selon l'interrogatoire mené par les services habilités, ces derniers ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation des objets saisis.

La même source affirme que les trophées saisis ont été camouflés dans un gros sac de jute contenant des habits et autres effets afin de tromper la vigilance des services de sécurité. Une initiative improductive car ces présumés délinquants fauniques ont été détectés de la direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette-Ouest en poste à Ewo, bénéficiant des services du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage.

et aussitôt interpellés par les services de la région de gendarmerie, en collaboration avec les agents de la direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette-Ouest en poste à Ewo, bénéficiant des services du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage.

Actuellement, d'autres enquêtes sont en cours pour démanteler tout le réseau. Ces présumés délinquants fauniques risquent des peines d'emprisonnement ferme ainsi que des amendes.

Fortuné Ibara

Légendes et crédits photo :
Les quatre présumés délinquants fauniques /Adiac

Notification:
Non

Lire le quotidien
Edition Brazzaville

Plus de trois milliards de dollars mobilisés

Edition Kinshasa
Ed. Bassin du Congo

ADIAC NEWSLETTER
ABONNEZ VOUS

ADIAC

Musee de l'Art et de l'Architecture du Congo
LE MUSEE - GALERIE
DU PASHU

Windows
paramètre

Article sur le site « www.adiac-congo.com ». Sujet : interpellation de 4 présumés trafiquants des trophées de panthère, le 18 mai 2026 à Ewo.

• Management

- Présentation de Monsieur Thibaut Vernet, nouveau Coordinateur de la Réserve de Lesio-Luna à
- Réorganisation progressive de toutes les activités du projet pour plus d'efficacité,
- Entretien et semi évaluation du Coordinateur par le nouveau Représentant de la Fondation Aspinall
- Séance de travail avec les consultants

• Relations extérieures

Indicateurs

Nombre de rencontres		10	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la Collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
05	01	0	04

D'importantes rencontres ont été effectuées par la coordination au cours de ce mois de Mai 2026. Il s'agit :

- Participation à la célébration de la fête de l'Europe sur invitation de son Excellence Mme Anne Marchal, Ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo.
- Rencontre avec monsieur le Préfet de la Cuvette Ouest pour les civilités et lui briefer l'objet de notre mission dans la Cuvette Ouest. Monsieur le préfet a été très accueillant et heureux de notre présence dans

son département pour actions ;

- Rencontre avec le Directeur du Bureau de l'Accord de Lusaka pour discuter sur notre collaboration ;
- Rencontre avec le Chef du Bureau d'Interpol pour le renforcement de notre collaboration ;
- Rencontre avec le DDEF du département de la Cuvette Ouest pour un appui technique concernant l'interpellation de présumés trafiquants de produits de faune prohibés ;
- Rencontre avec le commandant de la Région de la gendarmerie de la Cuvette Ouest dans le cadre de l'appui technique apporté à la DDEF ;
- Rencontre avec la coordinatrice du Programme Education et Sensibilisation à l'environnement/ Renatura. L'objectif de cette rencontre est de discuter sur les activités du PALF afin de préparer un élément à diffuser sur la radio ;
- Rencontre avec le DDEF des plateaux suite à des interpellations de grands braconniers appartenant à un réseau bien structuré et bien organisé pour l'appui du PALF ;
- Rencontre avec le DDEF de Kouilou de passage à Brazzaville, une occasion saisie pour lui présenter le PALF en vue de collaboration ;
- Rencontre avec le DDEF de Pointe Noire de passage à Brazzaville, une occasion saisie pour lui présenter le PALF en vue de collaboration ;
- Participation au festival de la biodiversité organisé à l'IFC de Brazzaville par Renatura avec le suivi de la projection documentaire 'Nature' de Yann Arthur Bertrand qui montre comment l'homme crée sa propre destruction en invitant les acteurs à plus d'actions pour que l'humanité puisse se donner de l'espoir.

Par ailleurs, le Coordinateur a eu des échanges téléphoniques avec le DGEF, le Commandant de Région de la gendarmerie des plateaux, le DGEF pour l'informer de la mission de la Cuvette Ouest et le commandant pour la planification de notre mission dans les plateaux

• Conclusion

En ce mois de Mai, l'équipe s'est déployée sur plusieurs fronts pour son appui et favoriser le démantèlement de réseaux de trafiquants avec succès. La dynamique est maintenue et sera renforcée pour d'autres succès les mois à venir.